

STAGE SYNDICAL « conditions de travail dégradées, comment agir et réagir pour se protéger ? »

Comment faire pour participer à un stage ?

Il vous faut recopier la demande ci-dessous en y joignant la convocation.

ATTENTION !

**La demande d'autorisation est à remettre au chef
d'établissement
avant le 1^{er} mai 2023**

La demande peut être faite jusqu'au lundi 1^{er} mai 2023 par mail.

*Modèle de demande de congé à recopier et à adresser par voie hiérarchique à Mme la Rectrice
en ajoutant la convocation.*

Nom – prénom
Fonction – grade
Etablissement

A Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon,
s/c du chef d'établissement

Objet : demande d'attribution d'un congé pour formation syndicale.

Référence : loi n° 82 997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984

Monsieur le Recteur,

Conformément à la loi et au décret cités en référence, j'ai l'honneur de solliciter de votre haute
bienveillance un congé pour formation syndicale pour la journée du **jeudi 1^{er} juin 2023**.

Le stage organisé par la FNEC-FP-FO se déroulera au siège de l'Union Départementale FO à Dijon.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Signature
